



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 21 septembre 2026 à 20h00 /
2026ko irailaren 21eko biltzarra, arratseko 20:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
15 septembre 2026 / 2026ko irailaren 15a	27	26

Etaient présents / Hor izenak :

LUBERRIAGA Bénédicte, MOUHICA Jean Pierre, OZCORTA LARZABAL Élodie, MAURY Christian, CLUCHIER Florence, ZITTEL Erick, MERCIER Marie, OROZ Mikel, AZARETE Jean Louis, IRAZOQUI Christine, DAGUERRE Sandrine, DÉSERT Xabi, ROUSSEAU Dominique, GUISON Valérie, ISASA Didier, DELQUÉ Sabine, SALAÛN Anne-Cécile, CATTEAU Marie, MORICEAU Mathieu, CHARRIER Alain, MANTEROLA Elorri, ARIN LARRAÑAGA Iraia, TAILLEBOIS Laura, SOLORZANO Eki, LADUCHE Jean Louis, UGARTE Jean Pascal

Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :

MUNIER Frédéric (ek) à MAURY Christian (i)

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie CATTEAU

2026-56 Création d'une association loi 1901 pour la gestion collective des massifs en transfrontalier / 1901 legepeko elkarte bat sortzea mugaz gaindiko mendiguneak kolektiboki kudeatzeko

CONTEXTE

En 2016, une Commission montagne/transfrontalier est créée par la Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque. Cette Commission recense les projets structurants portés par différentes maîtrises d'ouvrages sur les massifs de Sud Pays Basque (aménagement, activités touristiques et de loisirs, valorisation du patrimoine et ses ressources, gestion du multi-usage).

Fin 2020, les élus des communes de montagne du Pôle Sud Pays Basque réactivent cette initiative en y intégrant début 2021 les communes d'Hegoalde. Le groupe de travail nommé « Gure Mendia » devient un espace d'échanges et de prospective commune sur la gestion et l'aménagement des massifs frontaliers de la zone Sud Pays Basque.

La démarche de Gure Mendia et cette volonté de travailler ensemble ont été renforcées par les incendies de février 2021 qui ont touché les massifs de Sud Pays Basque.

Un travail mené au printemps 2021, a permis de diagnostiquer la volonté de chaque commune, puis celle du collectif, pour le devenir de ces massifs sur les sujets tels que le pastoralisme, la forêt, le multiusage, la biodiversité ou encore le patrimoine.

Des actions prioritaires à mettre en œuvre collectivement ont été identifiées et déployées de 2021 à 2025.

Le service montagne de la Communauté d'Agglomération Pays Basque accompagne techniquement les communes dans la réalisation de ces actions.

Il s'agit par exemple de :

- L'aide au dépôt des projets Fonds de Concours pour les replantations post incendie (2021)
- L'accompagnement sur le protocole de prévention des incendies avec la Sous-Préfecture (2022-2023)
- L'aide au dépôt du diagnostic pastoral transfrontalier au fonds microprojets POCTEFA et au fonds FSIT de la CAPB (2023)
- L'accompagnement au dépôt de dossiers Fonds Vert DFCI (2023)
- La rédaction d'un protocole pour partager entre communes les demandes de manifestations sportives (2025)

Gure Mendia devient ainsi le cadre des échanges autour d'un projet collectif, un lieu de partage d'expériences et d'information sur les sujets que le groupe souhaite traiter. Il est aussi devenu un espace de débat, il facilite la prise de position commune sur des sujets et projets affectant l'équilibre des massifs.

Des échanges ont eu lieu depuis 2024 dans le cadre du collectif Gure Mendia afin de proposer une structuration juridique permettant d'ancrer son action.

Ainsi, il fut proposé de créer une association de loi française 1901 regroupant les communes de : Ainhoa, Ascain, Baztan, Bera, Biriartou, Ciboure, Etxalar, Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare, Urdazubi, Urrugne et Zugarramurdi.

Par délibération en date du 23 février 2026, le conseil municipal d'Ascain avait validé la création d'une association Loi 1901 appelée « Gure Mendia » pour la gestion collective des massifs en transfrontalier ainsi que les statuts proposés.

Cependant, le Sous-préfet de Bayonne, dans le cadre du contrôle de légalité, a demandé le retrait de cette délibération au motif de risque de gestion de fait (composition exclusive d'élus, ressources financières constitués des contributions communales et prérogatives de l'association incombant aux communes) en engageant les communes à poursuivre leur réflexion sur un portage juridique plus sûr.

Une réunion en sous-préfecture entre tous les Maires concernés et le Sous-préfet a eu lieu le 15 juin dernier et il a été acté la proposition de délibérer à nouveau au vu du projet de statuts modifiés.

Le Conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé et largement délibéré, **à l'unanimité**,

VALIDE la création d'une association transfrontalière regroupant les communes de Ainhoa, Ascain, Baztan, Bera, Biriartou, Ciboure, Etxalar, Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare, Urdazubi, Urrugne et Zugarramurdi ;

ADOpte les statuts modifiés de Gure Mendia qui écarteraient le risque de gestion de fait ;

RETIRE la délibération n° 2026-13 du 23 février 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egin eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

La Maire / Auzapez Anderea,

Bénédicte LUBERRIAGA

